

Bonjour madame,

Veillez trouver ci-après l'avis du bureau de la prévention des risques de la DDTM sur votre dossier. Cet avis défavorable pourra être revu si les éléments nouveaux demandés sont apportés.

Ce bureau est à votre disposition pour toute question ou information. Vous pouvez contacter directement monsieur Lionel LAFFARGUE en charge de votre dossier sur cette problématique des risques.

Bien cordialement,

Valérie AUDITEAU

Service Aménagement et Risques

Tél : 05 58 51 32 84 - Mobile : 06 30 43 63 20

www.landes.gouv.fr



----- Message transféré -----

Sujet :LALUQUE_PC 040 142 22 T

0016_ArkoliaEnergies_CentralePhotovol_IFDebordNappe_AvisD_F342

Date :Mon, 9 Jan 2023 08:58:36 +0100

De :DDTM 40/SAR/BRD (Bureau Risques et Défense) emis par LAFFARGUE Lionel - DDTM 40/SAR/BRD <ddtm-scrpp-prd@landes.gouv.fr>

Organisation :DDTM 40/SAR/BRD

Pour :AUDITEAU Valérie <valerie.auditeau@landes.gouv.fr>

Copie à :DDTM 40/SAR/BF (Bureau Foncier) <ddtm-sar-bf@landes.gouv.fr>, LARRAZET Aurelie <aurelie.larrazet@landes.gouv.fr>, RODRIGUEZ Catherine <catherine.rodriquez@landes.gouv.fr>

Bonjour,

Veillez trouver ci-après l'avis du BPRD relatif au dossier cité en objet.

Bonne réception.

Avis technique du bureau prévention des risques et défense :

La demande citée en objet porte sur un projet de centrale photovoltaïque au sol d'une surface d'environ 17 ha.

Le terrain, assiette du projet, est situé :

- en zone potentiellement sujette aux inondations par débordement de nappe ;
- et en zone d'aléa fort au titre de l'atlas départemental du risque incendie de forêt. Le projet est

longé à l'Est par une route départementale (RD 27) et au Sud par une piste DFCI. Une autre piste DFCI est située à proximité du site, au Nord.

S'agissant du risque inondation par remontées de nappe, la prise en compte du risque consiste à édifier les constructions à + 0,30 m du terrain naturel voire au-dessus lorsqu'une remontée plus importante est connue sur le secteur. Au vu du dossier, le risque n'est pas pris en compte pour les postes de transformation et de livraison.

S'agissant du risque incendie de forêt, les parcs photovoltaïques en forêt constituent un facteur de risques pour celle-ci ainsi qu'un facteur de dispersion des moyens de lutte contre les incendies. En conséquence, la DFCI Aquitaine a défini des préconisations pour la protection des massifs forestiers contre les incendies de forêt pour les parcs photovoltaïques. En juin 2022, ces préconisations ont été mises à jour (version 3.2) au regard du retour d'expérience des feux ayant concerné des parcs existants.

Le document portant les préconisations de la DFCI de juin 2022 est joint au présent message et pourra le cas échéant aider le porteur de projet dans sa démarche d'amélioration de prise en compte du risque.

Pour rappel, la version 3.2 des préconisations de la DFCI Aquitaine prévoit notamment ;

- la réalisation d'une piste périphérique intérieure de 6 m de large ;
- l'implantation de la clôture positionnée à 30 m minimum d'un peuplement forestier ;
- la réalisation d'une bande à la terre extérieure sans végétation de 5 m de large, entre la clôture et une piste périphérique extérieure de 5 m de large ;
- la mise en place de portails d'accès d'une largeur minimale de 7 m au minimum tous les 500 m de clôture ;
- le respect des obligations légales de débroussaillage de 50 m autour de l'emprise clôturée.

Au vu du plan de masse fourni, le projet propose une prise en compte du risque incendie de forêt. Toutefois, au regard de l'implantation de la clôture et des panneaux vis-à-vis d'un peuplement forestier (au Sud et à l'Est), la prise en compte du risque incendie de forêt est insuffisante au regard de la version 3.2 des préconisations de la DFCI Aquitaine.

En conséquence, un avis défavorable est émis sur ce dossier au titre de la prévention des risques naturels. Cet avis pourra être revu en cas d'apport d'éléments nouveaux.

--

Lionel LAFFARGUE

Chargé d'études en prévention des risques

Bureau prévention des risques et défense / Service aménagement et risques

351, boulevard Saint Médard

BP 369 - 40012 MONT DE MARSAN

Tél : 05 58 51 31 92

www.landes.gouv.fr



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*